



insalubrité par le bruit et infiltration de la pollution

Par **oclara**, le **31/03/2015** à **12:34**

Bonjourrrnj'habite un HLM, tout neuf qualité HQE. J'habite face de la cour d'école. Je pris ce studio en juin. Studio a un mur entier de portes fenêtres qui ont le double vitrage mais comme les montants sont en bois et finitions au dessus des vitres sont en bois aussi et pas isolés du tout donc le bruit venant d'extérieur est pareil comme si j'avais les fenêtres ouvertes - les montants des fenêtres ne sont pas étanches - la poussière de la rue s'incruste. Le technicien du HLM a dit que les courants d'aire venant c'est normale car c'est la ventilation. Il a fallu mon intervention auprès le Maire par le biais de la presse pour que l'HLM nous installe les volets - exposition de ma seule pièce de vie (coin cuisine et la chambre) est sud sud-ouest don en été température d'intérieur 46+. On me refuse la mutation sous prétexte qu'il faut occuper le logement au moins 1 ans et demi, et pour avoir un autre plus grand ou une pièce sépare de la cuisine , j'ai eu aussi la réponse que je suis trop pauvre. Je ne peux pas mettre les doubles rideaux pour insonoriser ou pour me protéger de la poussière et des émanations de pot d'échappement des voitures. Je ne peux pas percer des trous au plafond ni dans les murs. Je ne sais pas comment me défendre pour prouver que le bruit est insupportable - je suis loin de 40 décibels. Dans la journée ni la soirée je ne peux pas écouter la TV , pour dormir c'est difficile aussi . Mes médecins disent aussi que c'est la pollution de mon logement qui est la cause principale de ma maladie. Comment mesurer, prouver la pollution par le bruit?

Par **aguesseau**, le **31/03/2015** à **17:47**

bjr,rnil existe beaucoup de double vitrage avec des huisseries en bois qui isolent thermiquement et phoniquement de manière efficace.rnmalheureusement quand on n'habite

dans une zone urbaine comme la majorité des français, il faut supporter les inconvénients de la ville, le bruit et la pollution. Quand on ne peut pas supporter ces inconvénients, il faut habiter la campagne et encore il y a également du bruit et de la pollution à la campagne. Il existe des spécialistes pour mesurer le bruit à l'intérieur des appartements. Un niveau de bruit de 40 décibels est le bruit dans un bureau tranquille ou une salle d'attente donc il n'est pas anormal que le niveau soit supérieur à l'intérieur de votre appartement.